La République du Centre, 6 février 2017

COLLECTIVITÉ ■ Le projet de loi sur Paris et les métropoles ne sera pas débattu

Les sénateurs préfèrent bouder

Invitée à réexaminer, à compter de ce mardi, le projet de loi relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, la majorité LR du Sénat a décidé de « faire grève » dans un combat perdu d'avance...

Christine Broudic
christine.broudic@centrefrance.com

Le Sénat doit entamer, demain, l'examen en nouvelle lecture du projet de loi relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain.

Le texte est de retour, en ce début du mois de février, au Palais du Luxembourg après avoir été largement remanié à l'Assemblée nationale. Les députés sont en effet revenus sur les questions qui ont fâché les sénateurs comme la fusion des quatre premiers arrondissements de Paris ou l'attribution du statut de métropole à de nouvelles agglomérations, dont celle d'Orléans.

À cette situation de blocage, au fond, rien d'illogique : le Sénat est à droite majoritairement ; l'Assemblée nationale à gauche. Aucune conciliation n'ayant été trouvée à la commission mixte paritaire, le projet de loi sur Paris et l'aménagement métropolitain revient donc au Sénat cette semaine. Sauf qu'il ne sera pas discuté.



DÉBAT. Le sénateur PS du Loiret, Jean-Pierre Sueur, ne comprend pas la position de ses confrères LR.

La commission des lois du Sénat a déposé une motion tendant à opposer question préalable. En langage de sénateur, cela signifie que la commission des lois du Sénat estime qu'il n'y a pas lieu de... délibérer. Cette motion sera adoptée après la discussion générale sur le projet de loi prévue ce mardi.

« Une balle dans le pied »

Bref, constatant les désaccords profonds qui les opposent sur le texte avec la majorité PS de l'Assemblée nationale, les sénateurs LR ont décidé de déclarer... forfait.

« Cette majorité au Sénat se tire une balle dans le pied », tempête Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret et membre de la commission des lois. « Cela fait quatre fois en deux mois que la majorité sénatoriale utilise cette procédure par laquelle elle s'interdit elle-même de débattre et d'amender les textes, alors que la Constitution le lui permet. » Et de fustiger, aussi, « la désinvolture » avec laquelle les sénateurs LR ont pris cette décision de ne pas discuter un texte pourtant de leur compétence puisque traitant des collectivités territoriales. Et ce, alors même que plusieurs sénateurs LR avaient déposé des amendements.

Dans le bras de fer législatif engagé avec les députés PS, les sénateurs LR préfèrent bouder plutôt que discuter. Certes, le règlement les y autorise mais cela n'est pas très glorieux. Cela s'appelle battre en retraite sans combattre.

La seule bonne nouvelle est que le texte reviendra donc à l'Assemblée nationale dans l'état où il l'avait quittée. Avec la garantie pour l'agglomération d'Orléans d'obtenir le statut de métropole. ■

Phoca PDF